



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 4 novembre 2004, à 20H15
à la Salle de Spectacles

8^{ème} séance 2004

Séance du jeudi 4 novembre 2004

Présidence de M. Jean-François Clément, président

Au nom du Bureau du Conseil, je vous souhaite la bienvenue à cette **huitième séance** de l'année !

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabany, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

63 conseillères et conseillers répondent à l'appel – 64 dès 21h15l(*).

Sont excusé(e)s :

Mmes Marcelle Bourquin-Chuard	Madeleine Doudin	Nicole Dupont
MM. Jean-Jacques Aegerter Vincent Keller	Roland Bart Jean-Pierre Rouyet	Michel Grenacher Michele Scala

Sont absent(e)s :

Mmes Nathalie Kocher	Roselyne Ruchet	Suzanne Sisto-Zoller	
MM. François Delaquais	Roger Gumy	Christophe Kocher	Pierre Trenz

(*) Remarque : Mme Karine Clerc Ulloa avait annoncé son retard, elle est arrivée à 21h15.

M. le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2004.
2. Démission - Assermentation.
3. Communications de la Présidence.

4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal.
8. Nomination d'un membre à la Commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale région Ouest lausannois – ARASOL.
9. Nomination d'un membre à la Commission des finances.
10. Election de 5 membres à la Commission spéciale SIE (COSPE) pour l'année 2005.
11. Election du Bureau du Conseil pour les années 2005-2006 :
 - a) du président
 - b) du 1^{er} vice-président
 - c) du 2^{ème} vice-président
 - d) de deux scrutateurs
 - e) de deux scrutateurs suppléants
12. Réponse de la Commission chargée de l'étude de la réponse donnée par la Municipalité à la motion de Madame la conseillère communale Danièle Pittet et consorts intitulée « Le moratoire : et après ? Conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois ». Mme Danièle Pittet, présidente-rapporteuse.
13. Préavis No 46 :
Informatisation de la bibliothèque du Léman.
M. Jacques Depallens, président-rapporteur.
14. Préavis No 47 :
Legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004.
M. Jacques Depallens, président-rapporteur.
15. Préavis No 48 :
Modernisation de l'installation de signalisation lumineuse des passages de sécurité pour piétons de la place de la Gare.
M. Jacques Studer, président-rapporteur
16. Propositions individuelles et divers.



1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2004.

M. le Président soumet ensuite le procès-verbal de la séance du 7 octobre au vote de l'assemblée : il est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démission – Assermentation.

Le Bureau du Conseil communal a reçu en date du 18 octobre 2004 la lettre de démission de M. Eric Flaction Rouvière :

Monsieur le Président,

Ayant changé d'activité professionnelle, je me rends compte de par mon travail et mes déplacements fréquents à l'étranger, qu'il m'est quasiment impossible d'être présent aux séances de conseil.

De ce fait, j'ai pris la décision de me désengager de tous mes mandats politiques au sein du conseil communal de Renens et de la commission ARASOL, ceci avec effet au 31 octobre 2004.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil communal et espère de fructueux débats pour les mois à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Signé : M. Eric Flaction Rouvière

Suite à cette démission, **M. le Président** prie Monsieur Yvan Marcucci , candidat de la liste complémentaire du groupe radical de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée ; il invite les membres du Conseil communal, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie le nouveau conseiller de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "*je le promets*" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Monsieur Yvan Marcucci (rad.)** de son engagement au service de la Commune et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

M. le Président donne le résultat de l'élection complémentaire (1^{er} tour) au Conseil d'Etat du dimanche 24 octobre dernier :

Noms des candidats		Electeurs inscrits 6'877
CHEVALLAZ Martin	489	Votes rentrés 2'183
MAILLARD Pierre-Yves	1'554	Taux de participation 31,74 %
BURDET Marc-Etienne	28	
REGAZZONI Pascal	13	
DE SIEBENTHAL François	13	
GURTNER Robert	34	
	Voix éparses	5

Le Bureau du Conseil a donc répondu favorablement **aux invitations** suivantes :

- ◆ Le bureau a été invité par le Président du Conseil communal de Lausanne à assister à l'une de ses séances du Conseil communal. Notre bureau, presque au complet, a pu visiter l'Hôtel de Ville. Un moment de partage et d'échange s'est déroulé au Carnotzet avant la séance du Conseil. Nous avons été particulièrement bien accueillis et avons pu comparer nos fonctionnements. Ce type de rencontre est très intéressant.
- ◆ La traditionnelle visite annuelle de M. le Préfet s'est déroulée le vendredi 27 octobre. Le bilan de cette journée est extrêmement positif. La Municipalité a, à nouveau, organisé une journée parfaite.
- ◆ Forum des Conseils communaux. Une information a été jointe à votre courrier. Les personnes qui ont l'intention de s'y rendre sont priées de s'inscrire.
- ◆ **Résolution** : différents travaux ont déjà été entrepris pour inscrire formellement la résolution dans notre règlement et en préciser les modalités. La lecture des articles 48 à 54 est « possible » d'interprétation, nous l'avons constaté lors de notre dernier conseil. Bref, un travail important serait à réaliser à l'heure même ou nous apprenons que le grand conseil travaille à l'élaboration d'une loi qui aura des incidences importantes sur le fonctionnement des conseils communaux.

Le Bureau propose donc de suspendre ces travaux et de reprendre notre règlement dans son entier lorsque nous connaissons les incidences des travaux actuels du Grand Conseil.

Dans l'intervalle nous proposons de fonctionner avec le règlement actuel, la possibilité de déposer des résolutions et la possibilité de nommer une commission pour étudier la réponse de la municipalité à une motion.

- ◆ Rediffusion de notre séance de Conseil sur TVRL : le vendredi 5 novembre à 22h20 et le samedi 6 novembre à 14h30.

M. le Président rappelle les dates du prochain scrutin :

- Dimanche 28 novembre 2004 votations cantonales et fédérales

A ce propos, comme le prochain scrutin est fixé au 28 novembre, une lettre de convocation a déjà été adressée aux personnes sollicitées pour cette activité. Le bureau vous en remercie par avance.

Résolution (photocopie envoyée à chaque membre du Conseil communal)

- En ce qui concerne la résolution contre le renvoi massif de 523 requérants d'asile, voici la réponse envoyée par le Chef du Département Fédéral de Justice et Police, Christoph Blocher (ce courrier a été envoyé à chaque conseillère et conseiller) :

Monsieur le Président,

Votre courrier du 3 septembre 2004, ainsi que la résolution votée par le Conseil communal de Renens annexée à votre écrit me sont bien parvenus.

Comme vous l'indiquez dans votre courrier, plus de 500 demandes (soit 1'280 personnes) de régularisation sous l'angle de la circulaire du 21 décembre 2001 de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et de l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES) ont été soumises par la Conseil d'Etat du canton de Vaud à la Direction de l'ODR. Ces requêtes ont fait l'objet d'un examen approfondi et individualisé de la part des services de l'ODR sur la base des pièces figurants aux dossiers d'asile des personnes concernées et des informations transmises par les autorités cantonales, eu égard notamment au degré d'intégration professionnelle et sociale de ces personnes.

Chaque dossier a ainsi été analysé en fonction des critères définis par la circulaire susmentionnée. La Direction de l'ODR est parvenue à la conclusion que 582 personnes remplissaient les conditions prévues par ladite circulaire et verraient ainsi leurs conditions de séjour réglées en Suisse. Les situations de 175 personnes n'ont pas été analysées car elles ne répondaient pas aux conditions requises par une entrée en matière. Quant aux autres dossiers, concernant 523 personnes, l'ODR a estimé que la décision de renvoi prise à leur encontre lors de la procédure d'asile devait être maintenue.

Conformément à la législation en vigueur en matière d'asile et au Protocole d'engagements entre mon département et le Conseil d'Etat du canton de Vaud signé au mois de mai 2004, les autorités cantonales vaudoises sont chargées d'exécuter les décisions fédérales et d'organiser le retour des 523 personnes susmentionnées dans leur pays d'origine. Les modalités selon lesquelles le canton de Vaud entend effectuer cette tâche relèvent de sa compétence. Il n'appartient pas aux autorités fédérales de fournir au canton des instructions en la matière.

Je suis parfaitement conscient du fait qu'un retour de ces personnes dans leur pays d'origine après un séjour de plusieurs années en Suisse puisse être difficile à accepter, tant pour les personnes directement concernées que leur entourage. De même, je ne conteste pas le fait que ces personnes seront confrontées à des difficultés notamment financières et matérielles lors de leur retour dans leur pays d'origine. Aussi, les autorités cantonales vaudoises de même que l'ODR ont prévu diverses prestations d'aide au retour visant à faciliter le réinstallation de ces personnes et à favoriser leur retour sur une base volontaire. Il est incontestable que cette voie doit être privilégiée et je suis persuadé que

les autorités cantonales vaudoises compétentes mettent tout en œuvre afin de garantir aux 523 personnes concernées un retour dans la dignité.

J'attire cependant votre attention sur le fait que les décisions de renvoi prises par l'ODR constituent la conséquence légale du rejet des demandes d'asile déposées par les personnes susmentionnées en Suisse. En ce sens, elles constituent un des fondement de la politique d'asile dans notre pays et doivent, par conséquent, être respectées, même si le recours à des moyens de contrainte s'avère nécessaire.

Dans l'espoir de vous avoir transmis quelques informations utiles au sujet de cette affaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : **Christoph Blocher**

- Le bureau a reçu la lettre de démission de la commission des finances de Mme Vérena Berseth Hadeg (F.r.) du 14 octobre dernier :

Cher Président,

Je te présente ma démission de la commission des finances. J'ai de la peine à m'investir dans un groupe dont la mission est de parler surtout de chiffres et de finances. Je sais que c'est un travail important, mais je serai toujours plus intéressée par le social.

En te remerciant à l'avance d'accepter ma démission, je te prie d'accepter mes salutations amicales.

Signé : Vérena Berseth Hadeg

M. le Président informe du dépôt de :

- Intervention de M. Olivier Barraud (soc.) suite à l'édition de M. Pascal Petter concernant les macarons.
- Diverses questions de M. Myriam Romano (soc.) suite à la fermeture du site KODAK Photo Service SA, à Renens
- Question de Mme Catherine Saugy (AeC) concernant la naturalisation.
- Question et motion de Mme Bastienne Joerchel Ahnhorn (soc.).

Ces points seront traités en priorité au point 16 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président clôt la discussion étant donné que la parole n'est pas demandée.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée.

Elle fait une intervention concernant le service informatique : M. Bernard Pittet, ayant souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, a donné sa démission pour la fin du mois de décembre 2004.

A l'annonce de cette nouvelle, avant l'été, la Municipalité a décidé de constituer un groupe de réflexion. Dirigé par M. Pierre Guibat, consultant en informatique, ce groupe de travail était composé de Mme la Syndique, MM. Ambresin et Perreten, conseillers municipaux, MM. Leyvraz, Robert et Kohli, chefs de service et M. Salzman, adjoint au Service des finances.

Ce groupe a effectué un travail de fond durant 3 mois consistant à définir l'orientation de l'informatique communale (exploitation, développement, réseau, ...). Il a établi des comparaisons, réfléchi à différentes solutions allant d'une externalisation complète de notre informatique au maintien du statu quo. Il a aussi rencontré des représentants de nos communes partenaires, Crissier et Ecublens, et demandé des offres à des entreprises informatiques.

Sur la base du rapport du groupe de réflexion, la Municipalité a décidé :

- d'abandonner le développement de nouvelles applications informatiques ;
- de continuer sa collaboration avec TI-Informatique en matière d'utilisation des applications standard ;
- de réorganiser en conséquence le Service informatique qui ne sera plus chargé de développements nouveaux, mais qui assumera la maintenance des applications spécifiques à notre Administration et la migration des programmes existants ;
- de continuer à assumer l'exploitation des serveurs et du réseau, en assurant aussi un support compétent au personnel communal pour l'utilisation des applications bureautiques et communales.

En ce qui concerne le personnel du service, nous avons malheureusement dû décider de supprimer 1,6 équivalent plein temps, correspondant à l'abandon du développement. Des dispositions adaptées ont été prises en faveur des personnes concernées.

En résumé, nous continuerons à bénéficier des mêmes prestations informatiques, mais en n'utilisant à l'avenir plus que des applications standard. L'abandon du développement nécessitera de la part des utilisateurs de travailler avec des outils qui ne pourront plus être adaptés à des situations particulières.

- D'autre part, une importante information aura lieu dans cette salle le **jeudi 11 novembre 2004, à 20h15** et qui vous permettra d'entendre les résultats de l'étude de « Marketing urbain » réalisée par la Haute Ecole de Gestion de Neuchâtel ; Messieurs Babey et Jocke, qui ont présidé à cette étude, seront là pour présenter les résultats et répondre à toutes les questions.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. J.-M. Reymond, président de la commission des finances : Comme le budget nous a été remis bien plus tard que d'habitude, nous ne pourrons pas rapporter pour la séance initiale qui était prévue en décembre, donc il vous faudra compter soit sur deux séances en décembre, soit une seule, mais la deuxième pour que nous puissions rapporter cette année pour le budget.

M. le Président : Le Bureau du Conseil va évaluer en fonction des thèmes qui lui seront donnés la nécessité ou pas de faire la première séance de décembre à savoir celle du 2 décembre. En principe, il est fort probable que nous utilisions simplement celle du 9 décembre et que vous soyez libérés le 2 décembre, or nous ne le savons pas encore maintenant.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

La commission des Affaires Régionales et Intercommunales n'a aucune communication.

7. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g) du Règlement du Conseil communal..

Le Bureau du Conseil a reçu le rapport de la Commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale région Ouest lausannois – ARASOL.

Mme E. Gloor (soc.) donne lecture du rapport d'activité :

La commission de gestion des communes membres de l'ARASOL - Bussigny, Chavannes, St-Sulpice, Villars-Ste-Croix, Ecublens, Crissier et Renens (chaque ville est représentée par 2 conseillers communaux) - s'est réunie à 2 reprises à Renens, à la salle de conférences du Centre Social Régional (CSR), afin d'examiner et adopter - sous la présidence de Madame Michelle Beaud de Crissier - le rapport d'activité, les comptes pour 2003 et le budget pour 2005.

Etaient également présents à ces importantes séances : Messieurs Michel Depierraz, président du Comité de Direction et conseiller municipal à St-Sulpice, Olivier Guex, directeur du CSR, accompagné de son adjointe administrative, Madame Annie Siegler et Monsieur Claude Salzmann, adjoint à la Bourse communale de Renens.

Aujourd'hui, le CSR emploie 28 collaborateurs et 2 apprentis, mais nous aurons une augmentation de la dotation en assistants sociaux, malheureusement due à l'augmentation des dossiers du RMR. Il y aura un

85 % de temps de travail en plus dès le 01.01.2005 concernant le poste d'assistant social, compte surchargé pour la participation du Canton, mais pas à la charge des communes.

Toutefois, il figure dans ce budget la création indispensable d'une provision pour frais de fonctionnement en lien avec le départ du service de la Protection de la Jeunesse, rapatrié dans le Bâtiment Administratif de la Pontaise dès le 1er janvier 2005. Le maintien d'une antenne du SPJ dans les CSR régionaux n'a pas été clairement définie, mais une réflexion est en cours à ce sujet.

En ce qui concerne la consultation juridique, l'offre a doublé et ceci pour le besoin de la région.

Il est heureux de rappeler que ce service est ouvert à tous les habitants des communes du CSR et pas uniquement pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale vaudoise.

En ce qui concerne le revenu minimum de réinsertion des jeunes bénéficiaires préoccupe énormément le Directeur du CSR et les membres de notre commission, car mobiliser les jeunes qui sont sur le terrain de l'assistance est très difficile.

Financièrement, le CSR ne dispose d'aucune marge de manœuvre et en plus il lui a été demandé de ne pas empiéter sur le terrain des Offices régionaux de placement (ORP) et de ne pas inciter les employeurs à l'embauche.

La problématique du logement et les expulsions ont retenu toute notre attention. Le CSR ne peut pas se substituer à la personne en lui servant de tutelle administrative pour payer des loyers. Il s'agit donc là de responsabiliser les intéressés. Le CSR peut toutefois demander des mesures de protection auprès d'un juge. Certaines régies peuvent négocier une éventuelle prolongation, mais la plupart d'entre elles refusent.

La commission de gestion est également intéressée par l'audit qui s'est déroulé au CSR à la fin de l'année dernière.

Le Président du Comité de Direction informe que le Conseil d'Etat a pris acte du rapport de l'audit. Un laps de temps important a été pris pour définir les procédures au préalable, mais il n'a pas freiné le travail des assistants sociaux et du personnel dans son ensemble.

Les membres ont également constaté, avec tristesse, le mépris de la presse en faisant des amalgames aussi bien sur les manchettes que dans les titres principaux.

Pour Renens, on pouvait lire qu'une aide sur cinq contenait des erreurs. Il ne s'agit pas de chiffres d'erreurs ou de prestations indûment versées, mais d'anomalies. Le résultat sur 67 dossiers est de : 8 anomalies pour Renens, dont pour 4 dossiers, la Direction admet l'erreur de traitement par un collaborateur, ces erreurs n'étaient pas répétitives et surtout le plus grand montant versé à tort n'était que de Fr. 2'800.--.

L'étape suivante est la mise en place, fin septembre, d'un plan d'action du service de prévoyance et de l'aide sociale pour des améliorations et « un contrôle interne » étendu à tous les CSR vaudois.

En conclusion et après avoir délibéré, la commission de gestion des communes membres de l'ARASOL à l'unanimité des membres présents a approuvé le rapport d'activité, ainsi que les comptes pour l'années 2003 et le budget 2005.

Monsieur le Président du Conseil communal, ce rapport est signé uniquement par mes soins ; en effet, le deuxième représentant de notre conseil communal, Monsieur Eric Flaction Rouvière, n'a jamais siégé comme deuxième délégué de Renens.

M. le Président remercie Madame Eva Gloor pour son rapport et rappelle que la liste des conseils et des conseillers concernés par l'art. 40, lettre g) a été portée à la connaissance de tous les membres du conseil lors de la séance du 7 octobre 2004. Il reste une séance en décembre pour y parvenir.

8. Nomination d'un membre à la Commission de gestion de l'Association régionale pour l'action sociale région Ouest lausannois – ARASOL.

M. Le Président indique que suite à la démission de M. Eric Flaction Rouvière en tant que membre de cette commission intercommunale et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : "*(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...).*"

Il invite donc le président du groupe « radical » à présenter un(e) remplaçant(e) à la commission **ARASOL**.

- Le groupe « radical » présente la candidature de **Mme Gisèle Martin**.

9. Nomination d'un membre à la Commission des finances

M. Le Président indique que suite à la démission de Mme Véréna Berseth Hadege en tant que membre de la commission des finances et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : "*(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...).*"

Il invite donc le président du groupe « Fourmi Rouge » à présenter un(e) remplaçant(e) à la commission des finances.

- Le groupe « Fourmi Rouge » présente la candidature de **M. Jacques Depallens**.

10. Election de 5 membres à la Commission spéciale SIE (COSPE) pour l'année 2005.

Nomination tacite de 5 membres

(selon convention de législature, 1 membre par groupement politique)

- ♦ Du groupe Fourmi rouge: Mme Suzanne Sisto-Zoller
- ♦ Du groupe socialiste : M. Pierre Borloz

- ♦ Du groupe Arc-en-Ciel : M. Bernard Saugy
- ♦ Du groupe radical : M. René Jaquier
- ♦ Du groupe libéral : M. Jean-Marc Dupuis

M. R. Jaquier (rad.) présente l'activité de la commission spéciale du SIE en fonction de l'article 40, lettre g) de notre Règlement du Conseil communal :

Notre dernière convocation a eu lieu le 13 novembre 2003, le motif de cette convocation était la conclusion de l'affaire A.

L'information a eu lieu au Conseil communal dans sa séance du 04.12.2003 par Madame la Syndique (cf. PV de la 8^{ème} séance du Conseil communal de l'année 2003).

L'Assemblée Générale du SIE et TvT Service est suivie pour le législatif renanais par le Président de la commission des finances qui informe le Conseil communal par les commissions de ladite commission en général au mois de juin ou au mois d'août.

La commission spéciale du SIE est simplement là pour défendre les intérêts de la Commune dans l'ancienne Entente Communal et de ce fait elle est peu usitée.

11. Election du Bureau du Conseil pour les années 2005-2006 :

- a) du président
- b) du 1^{er} vice-président
- c) du 2^{ème} vice-président
- d) de deux scrutateurs
- e) de deux scrutateurs suppléants

M. le Président rappelle la proposition de prolongation du dernier exercice de législature qui avait été soumise au vote et acceptée à l'unanimité et 6 abstentions lors de la séance du 6 novembre 2003.

M. le Président rappelle également que, conformément à l'article 11 du Règlement du Conseil communal :

☞ l'élection du président et de deux vice-présidents a lieu au scrutin individuel secret ;

☞ l'élection des scrutateurs et des scrutateurs suppléants fait appel au scrutin de liste, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

a) **Election du Président**

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole à M. Ch. Widmer (rad.) : Au nom du groupe radical, il présente la candidature de l'actuel 1^{er} vice-président, M. Roland Divorne.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	63	
Bulletins blancs	:	13	
Bulletins nuls	:	4	
Bulletins valables	:	38	
Majorité absolue	:	30	
Suffrages obtenus	:	38	voix éparses(s): 8

M. Roland Divorne est élu président du Conseil communal pour la période 2005-2006. Des applaudissements saluent cette élection. **M. le Président** félicite M. Divorne pour son élection, qui remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée.

b) **Election du 1^{er} vice-président**

M. E. Roscigno (soc.) propose, au nom du groupe radical, la candidature de l'actuel 2^{ème} vice-président, M. Jacques Studer.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	63	
Bulletins blancs	:	6	
Bulletins nuls	:	3	
Bulletins valables	:	60	
Majorité absolue	:	31	
Suffrages obtenus	:	42	voix éparses(s) : 12

M. Jacques Studer est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal pour la période 2005-2006. Des applaudissements saluent cette élection. **M. le Président** félicite M. Studer pour son élection.

c) **Election du 2^{ème} vice-président**

M. Ch. Widmer (rad.) propose au nom du groupe radical la candidature de M. Jacques Berthoud.

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	:	64	
Bulletins blancs	:	2	
Bulletins nuls	:	4	
Bulletins valables	:	54	
Majorité absolue	:	31	
Suffrages obtenus	:	54	voix éparses(s) : 4

M. Jacques Berthoud est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour la période 2005-2006. Des applaudissements saluent cette élection. **M. le Président** félicite M. J. Berthoud pour sa brillante élection.

d) **Election des scrutateurs**

M. E. Roscigno présente au nom du groupe « socialiste » la candidature de Mme Marcelle Bourquin Chuard, actuelle scrutatrice suppléante.

M. Ch. Widmer présente au nom du groupe "radical" la candidature de Mme Denise Schmid, actuelle scrutatrice suppléante.

Etant donné qu'il n'y a que deux candidatures pour 2 places, l'élection est tacite.

Les scrutatrices pour le Bureau 2005/2006 sont :

Mme Marcelle Bourquin Chuard et Mme Denise Schmid.

e) **Election des scrutateurs suppléants**

Mme Y. Zurcher présente au nom du groupe « Arc-en-Ciel » la candidature de Mme Christine Sartoretti-Girardin.

M. J.-P. Leyvraz présente au nom du groupe s »Fourmi Rouge » la candidature de Mme Suzanne Sisto-Zoller.

M. W. Siegrist présente au nom du groupe libéral la candidature de Mme Antoinette Schaffner

Les résultats sont les suivants :

Bulletins délivrés et rentrés	: 64	Suffrages obtenus :	
Bulletins blancs	: 1	Sartoretti Christine	: 49
Bulletins nuls	: 0	Sisto-Zoller Suzanne	: 33
Bulletins valables	: 64	Schaffner Antoinette	: 25
Majorité absolue	: 33	voix éparse(s)	: 0

Les scrutateurs suppléants pour le Bureau 2005/2006 sont :

Mme Sartoretti Christine et Mme Sisto-Zoller Suzanne.

12. Réponse de la Commission chargée de l'étude de la réponse donnée par la Municipalité à la motion de Madame la conseillère communale Danièle Pittet et consorts intitulée « Le moratoire : et après ? Conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois ».
Mme Danièle Pittet, présidente-rapporteuse.

Mme D. Pittet (F.r.) présente le rapport de la commission d'étude de la réponse à la motion :

La commission susmentionnée s'est réunie le mercredi 22 septembre 2004 à 19h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée :

- des membres de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales, la CARIC, tous présents. À savoir, Mesdames Danielle Ayer, Nicole Haas Torriani, Rose-Marie Prêtre, Antoinette Schaffner, Messieurs Jean-François Clément, Hubert Desboeufs, Roland Divorne, Alexandre Goedecke, Pascal Ruschetta, Bernard Saugy.
- de deux motionnaires : Mesdames Tinetta Maystre et Danièle Pittet
- de deux autres conseillers communaux intéressés par le sujet : Madame Eva Gloor et Monsieur Robert Mulopo.

Madame la Syndique Anne-Marie Depoisier et Madame Ariane Widmer, cheffe de projet du Schéma directeur de l'Ouest lausannois étaient présentes pour répondre à nos questions et nous les en remercions.

Aussi étrange que cela puisse paraître, la motionnaire que je suis s'est trouvée consacrée dans son rôle de présidente de ladite commission, position quelque peu inconfortable, mais qui a été contrebalancée par le bon climat qui a régné au cours des débats.

Après avoir rappelé que la motionnaire avait accepté et salué positivement la première partie de la réponse à la motion, c'est-à-dire tout le travail autour du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, elle ne voit pas clair cependant dans la deuxième partie de la réponse ayant trait à la mise sur pied et la conduite des **ateliers participatifs**. Elle craint en effet que les Conseils communaux ne soient mis devant le fait accompli, une fois un nouveau préavis déposé. Elle soulève la question de l'ampleur de la tâche que doit accomplir Mme Widmer, cheffe de projet. Elle souhaite connaître aussi les réactions à la réponse à la motion des autres Conseils communaux concernés.

La parole est donnée à Mme Depoisier qui nous présente les **aspects politiques** du Schéma directeur. Elle confirme que la structure est petite, qu'après une année de mise en application, la dotation horaire de Mme Widmer va être augmentée (passage de 50% à 70%), la dotation horaire pour le travail administratif va passer de 20 à 60% et qu'une structure juridique solide précisant la convention entre les Communes et le Canton va être élaborée.

Elle nous apprend que Lausanne a rejoint les 7 Communes qui ont signé le Schéma directeur, que le Canton a décidé que, l'Ouest lausannois étant un pôle économique majeur, il va financer le tiers des projets. Les Communes seront, quant à elles, chargées de financer les chantiers qui sont sur leur propre territoire. Il faut comprendre le Schéma directeur comme

un outil pour les Municipalités qui n'a pas de valeur contraignante. Il apparaît aussi que les Conseils communaux sont concernés, mais pas nécessairement consultés. Enfin, Mme A.-M. Depoisier avoue n'avoir eu aucune nouvelle des réactions à la réponse donnée dans les autres Conseils communaux.

Mais alors et la démocratie participative dans tout cela ?

Mme Widmer va tenter d'y répondre en développant les aspects **pratiques** du GROFIL. 6 chantiers sont en route (les voies ferrées de Bussigny à Sébeillon, le secteur des Hautes Ecoles et le pôle économique de Chavannes sud-est, l'axe commercial de l'Arc-en-Ciel et le secteur de l'avenue du Tir-Fédéral) et deux chantiers thématiques (transports publics et espaces publics) ; c'est dans ces chantiers que doit être mise en place la participation de tiers. Ces chantiers servent à travailler en partenariat dans la région, à réviser les plans de zone des communes.

Dans chaque chantier sont impliquées plusieurs communes et le travail se construit sur plusieurs phases :

Phase 0	Le Schéma directeur	La consultation a été faite
Phase I	Le programme politique	Il s'est tenu déjà 2 tables rondes qui ont regroupé des communes, des propriétaires, des Institutions
Phase II	L'étude	Recherche de solutions avec ouverture au public, aux techniciens, etc.
Phase III	Procédure légale habituelle	menant à la modification des plans de zone existants

À ce stade de la présentation, plusieurs commissaires demandent des précisions. Ils ont le sentiment que personne n'a été « relancé », que les associations ne sont pas consultées, que les Communes ne sont au courant de rien.

La réponse qui nous est donnée est qu'il faut avancer d'abord dans les chantiers avant de pouvoir consulter plus largement. Que les groupements d'intérêts du type « *Cyclic* », « *Droit de Cité* », « *TCS* » seront consultés principalement dans la phase II. L'aspect positif de la démarche à ce jour est que les habitudes communales ont été bousculées. On assiste à un changement des mentalités. Renens est moteur et impulse la consultation des associations d'intérêt ou de pression. Le bureau du Schéma directeur ne peut déclencher la mise en route des chantiers. Cela doit partir des Communes. Au niveau du calendrier, en juin 2007, le plan directeur Cantonal sera adopté par le Grand Conseil.

Des commissaires évoquent le rôle de la CARIC dans ce processus et trouvent qu'elle est mal informée. Les différents législatifs communaux semblent écartés du processus. Tout étant encore à un stade expérimental, la Municipalité a besoin du soutien de son législatif pour appuyer dans son rôle moteur. On évoque avec un certain malaise la zone en développement de Malley. Des orientations y sont choisies qui ne respectent pas tellement le rythme des phases définies (on mélange sans sourciller le stade 0 et le stade III). La discussion au sein de la commission part parfois dans tous les sens, mais cela est significatif du souci et l'intérêt des commissaires pour le développement de l'Ouest.

Une certaine déception demeure à l'issue de cette présentation et les commissaires réalisent qu'il faut rester vigilants, que rien n'est vraiment acquis, que tout reste à inventer. **La démocratie participative reste à ce jour un concept.**

Conclusions

La commission tire les conclusions suivantes à l'issue de cette séance :

- **en positif :** - les commissaires ont reçu beaucoup d'informations que la CARIC aurait souhaité connaître auparavant
- les exécutifs communaux travaillent en meilleure collaboration que par le passé
- les consultations sont à l'ordre du jour.

Bref, les choses avancent.

- **en négatif :** - tout reste néanmoins passablement flou, le paquet reste fragile, étroitement lié aux évolutions politiques.
- la frustration demeure face au flou dans la planification et l'intervention possible d'acteurs consultés.

Elle accepte, sans beaucoup d'enthousiasme, la réponse donnée à la motion en émettant le souhait qu'une

information plus soutenue et plus régulière soit donnée au Conseil communal, qu'un calendrier des travaux, des chantiers soit présenté sous forme de communiqués réguliers, comportant des échéances plus précises et des délais d'application.

M. Le Président ouvre la discussion.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : J'ai lu ce rapport avec attention et je partage aussi les conclusions de la commission à savoir que c'est flou, qu'on ne sait pas tellement sur quel pied on va danser, qui on va manger ou par qui on va être mangé !

Néanmoins, j'aurai une petite question à la Municipalité , en partageant effectivement ce qui est gras dans le rapport de la commission concernant les informations qu'on aimerait bien voir descendre.

Je ne vais pas vous faire une analyse de la situation actuelle, tout le monde a lu les journaux pour voir qu'elle n'est pas du tout agréable. Maintenant, j'aimerais savoir au niveau de Renens quels sont les projets éventuels, quelles sont les démarches de la Municipalité ?- A-t-on créé des conditions favorables pour peut-être attirer et renforcer un tissu économique à l'avenir ?

Je pense que je n'aurai pas toutes mes réponses ce soir, mais j'aimerais bien les avoir dans un délai raisonnable.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Avant d'apporter quelques informations supplémentaires, j'aimerais remercier tous ceux qui ont participé à cette séance qui a permis de faire l'information dont parle le rapport.

Dire aussi que la Municipalité - et peut-être moi en particulier puisque je suis concernée par toute cette activité - partage aussi cette espèce de frustration et cette espèce d'impression de flou que vous ressentez, parce qu'en effet c'est une nouvelle démarche, c'est une démarche qu'on apprend à chaque pas que l'on fait pour connaître la suite. C'est pas tout simple et c'est vrai que c'est une affaire qui pour l'instant reste essentiellement l'affaire des exécutifs, il faut être conscient de ça.

Je voulais juste donner une information d'abord technique ; l'Ouest est considéré par le canton comme un pôle économique, ce qui fait que le canton participe aux 2/3 pour le financement des chantiers.

Ensuite, j'aimerais rappeler que si la difficulté d'information est importante, c'est parce qu'elle concerne plusieurs communes. Si je prends l'exemple de Malley : le site de Malley est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Simplement pour savoir où nous allions installer ce fameux « Centre de logistique » qui doit nous permettre d'amener tous les déchets de Renens, Prilly et Lausanne pour partir sur la voie et le tunnel qui mènent à TRIDEL. Ces trois communes veulent faire la même information et au même moment. Je crois que c'est même assez normal que les conseils communaux de ces 3 communes aient au même moment la même information et nous avons convenu qu'à mi-novembre nous aurions une information des 3 communes, bien sûr avec les CFF qui participent à ce projet.

Vous comprendrez qu'il est normal que les choses se passent simultanément. Je reviens maintenant au vœu qui est indiqué ici et que j'accepte très volontiers, moi je suis prête à faire toute l'information que vous voulez, simplement il faut la faire dans de bonnes conditions. D'ici la fin de l'année une information faisant le point sur des projets intercommunaux vous sera communiquées.

Maintenant, je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. Dupuis, vous parlez de ce qui s'est dit dans les journaux, j'imagine que vous faites allusion aux pertes d'emplois que l'on a à nouveau ces derniers temps ? Vous avez dit (...) « *ce qui se dit dans les journaux...* », or je ne sais pas ce qui se dit dans les journaux moi, alors si vous pouviez juste détailler un petit peu cela serait plus facile pour vous répondre.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : Effectivement, c'est pas dans un point presse ; mais c'est notamment à la situation de Kodak et Veillon et autres dans l'Ouest lausannois, parce qu'on est aussi touché par ces gens-là que j'aimerais savoir où vous en êtes. Est-ce que je suis assez clair ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : C'est vrai que nous avons tous été de nouveau surpris et déçus de voir toutes ces places de travail qui ont disparu que ce soit Veillon, Kodak, Sapal qui a aussi des problèmes, enfin Bobst qui a aussi des difficultés actuellement et doit aussi prendre des mesures par rapport à son personnel.

Le schéma directeur de l'Ouest lausannois a un aspect transport, un aspect urbanistique et un aspect économique aussi. Ce que je peux vous dire - il y a des fois où je ne sais pas si je peux dire les choses ou non parce que cela concerne une autre commune - mais ce que l'on

sait c'est que sur le site de Veillon il y a déjà des propositions et il y a déjà un certain nombre de choses qui se présentent, mais je ne pas en dire plus parce que ce n'est pas sur Renens et que j'aurai peut-être des problèmes avec mon collègue de la commune concernée.

Alors simplement vous dire que la préoccupation « emplois » fait partie du schéma directeur, qui si on pense au site de Malley sur lequel nous allons travailler rapidement, l'affectation du territoire est prévue pour des logements, mais aussi pour des places de travail. Je peux vous assurer qu'il y a un travail qui se fait.

Mme T. Maystre (AeC) : Je souhaite revenir sur le Centre de tris des déchets de Malley. Si je comprends bien, c'est que l'on souhaite informer les trois communes en même temps et de la même façon ; je ne comprends pas par contre qu'on attende que toutes les décisions soient prises et qu'il n'y ait pas de possibilité de retour pour informer.

Le souhait de cette motion était justement de favoriser un certain dialogue avec les citoyens et de favoriser une démocratie participative. Or, quand les décisions sont prises et que les plans sont faits, c'est trop tard... ce n'est que de l'information dans un sens et non pas dans les deux sens !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Si je comprends bien les remarques de Mme T. Maystre, je dois dire que la discussion a lieu actuellement entre les communes, les CFF et d'autre part le canton et que les choses ne sont pas faciles. Encore une fois, ce sont des décisions et des études qui sont de la compétence des municipalités, je crois qu'il fut accepter ça. Par contre, quand on arrivera avec un plan d'affectation sur le sol de Malley, cela sera de la compétence des conseils communaux.

Il faut bien être clair avec le schéma directeur de l'Ouest lausannois s'intègre dans le plan de l'agglomération lausannoise, lequel fera partie du plan directeur cantonal. On a actuellement un certain nombre de séances d'information pour les Municipalités, encore une fois parce qu'on est au niveau « compétence municipale », je crois qu'il faut être clair là-dessus ; le plan directeur cantonal, si tout va bien, sera accepté par le Grand Conseil en fin 2006/début 2007 et à partir de là, on reprend tous les schémas des communes pour les adapter au plan directeur cantonal. Il faut bien se rendre compte qu'il faut s'adapter au canton dans ce domaine.

Encore une fois, je comprends une certaine frustration, mais il faut aussi comprendre qu'il y a un certain nombre de choses qui se font au niveau des municipalités des communes.

M. le Président clôt la discussion et soumet l'acceptation de la réponse de la motion et son vœu au vote de l'assemblée. **C'est à une large majorité et quelques abstentions que la réponse municipale est acceptée.**

**13. Préavis No 46 :
Informatisation de la bibliothèque du Léman.
M. Jacques Depallens, président-rapporteur.**

M. J. Depallens (F.r.) présente le rapport de la commission d'étude :

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 46 - **Informatisation de la bibliothèque du Léman** - s'est réunie le 21 octobre dernier, à la Salle de Conférence du Collège du Léman. Elle était composée de Mme et MM. R.-M. Prêtre, J. Berthoud, J.-M. Dupuis, V. Keller, C. Regenass, J.-M. Reymond, D. Rohrbach, P. Ruschetta et J. Depallens, président-rapporteur. Mme B. Joerchel Anhorn et M. O. Barraud se sont excusés et ont été remplacés pour cette soirée. M. A. Goedecke était absent.

Madame la Syndique Anne-Marie Depoisier et Monsieur Olivier Golaz, Municipal, MM. J.-D. Leyvraz et B. Pittet, chef du service informatique, ainsi que Mesdames Françoise Schilt, consultante de l'entreprise « Bibliogestion Sàrl » et Ariane Losa, bibliothécaire au Léman nous ont présenté le préavis et ont répondu aux questions de la commission.

1. Préambule

Ce préavis est présenté aujourd'hui par la Municipalité, à la suite du refus du Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 72, portant sur le même objet, lors de sa séance ordinaire 6 décembre 2001. Le renvoi du projet à la Municipalité aboutit aujourd'hui à un nouveau préavis fortement remanié, qui, principalement, modifie le choix du système informatique recommandé il y a trois ans.

Madame la Syndique précise que ce préavis est conforme aux souhaits des bibliothécaires et du responsable du service informatique. Elle ajoute que la Bibliothèque du Léman est peut-être la dernière de la région à fonctionner avec des fiches et des pochettes à traitement manuel et qu'elle se sent parfois mal à l'aise de parler de cet outil scolaire pour un grand établissement comme le Collège du Léman. M. le Municipal Olivier Golaz insiste sur le fait que beaucoup de chemin a été parcouru depuis 2001 avec trois dynamiques fort utiles :

- 1) L'apport de plusieurs commissions d'étude qui ont remis leurs conclusions écrites.
- 2) La collaboration d'une consultante, représentant la maison « Bibliogestion Sàrl » qui nous a judicieusement conseillés.
- 3) Les contributions fournies par une vaste comparaison avec plusieurs bibliothèques scolaires et publiques du canton de Vaud, en particulier de la région lémanique.
- 4) La responsable de la maison « Bibliogestion Sàrl » nous explique que son entreprise se compose d'une dizaine de collaborateurs et qu'elle existe maintenant depuis 7 ans de façon indépendante.

2. Opportunité

L'opportunité du projet n'est contestée par personne. Le logiciel proposé est-il de nature durable ? Puisque nous sommes, avec le Léman paraît-il, les derniers des Mohicans, le produit BiblioMaker permettra-t-il bientôt de coopérer avec des bibliothèques plus avancées ? Qu'en est-il d'un travail en réseau à l'échelle de Renens ? La durée de l'opération de saisie du catalogage sur ordinateur est-elle adéquate ? Le coût de l'informatisation est-il correctement évalué ? Le résultat sera-t-il à la hauteur des attentes des usagers, du personnel

et des autorités communales ? Telles sont les nombreuses questions, interventions et réponses qui ont occupé la majeure partie de la soirée.

3. Discussion

❖ La bascule Etacom ne signifie pas le financement automatique des salaires des bibliothécaires affectés au fonctionnement d'une bibliothèque scolaire. Il n'y a pas de réponse officielle à la demande de la Commune d'une subvention de Fr. 100.000 pour le travail fourni au service de l'établissement du Léman. L'État de Vaud envisage de puiser dans une enveloppe, comme c'est de mode aujourd'hui dans le management public. On sait que cette enveloppe est légère et n'arrosera pas généreusement les communes qui ont construit une bibliothèque scolaire, selon Mme Christine Bossuat, de la Direction des Finances du canton.

❖ La bibliothécaire responsable pense que cette institution est à moitié publique et à moitié scolaire et n'a pas de vocation principale, ni secondaire.

❖ Comme ce préavis esquisse également une perspective concernant l'avenir des différentes bibliothèques, actuelles ou futures, l'un des commissaires ne se satisfait pas de la vision de la Municipalité au sujet de l'aspect accessoire de la place faite aux élèves se trouvant au nord des voies CFF. Le Collège de Verdeaux ne doit pas être considéré comme un strapontin de celui du Léman. Tous les élèves de notre commune ont droit aux mêmes prestations en matière de lecture et de documentation. D'autant plus que le rapatriement d'élèves actuellement scolarisés à l'établissement intercommunal de La Planta est en discussion avancée. Il concerne des élèves qui auront acquis l'habitude de disposer d'une bibliothèque scolaire et d'une bibliothécaire dans leur établissement. Ils seraient sensiblement « dépaysés » dans un « local de lecture » sans personnel formé disponible, comme c'est le cas dans les établissements scolaires situés au centre et au nord de Renens.

❖ Il y a peu de liens organiques entre la bibliothèque du Léman et les autres institutions rennaises comme Globlivre ou la bibliothèque de La Planta.

❖ L'informatisation de la Bibliothèque du Léman entraînera plusieurs bénéfices manifestes :

- La liaison à des sources d'information essentielles par Internet. Beaucoup de demandes de lecteurs pourront être bien mieux traitées par les bibliothécaires, grâce aux puissants moteurs de recherche permettant de compléter, voire de suppléer aux ressources bibliographiques présentes dans la bibliothèque.
- La réservation d'ouvrages déjà prêtés, opération simple avec l'informatique permettant de bloquer le prêt, sauf pour le lecteur qui a réservé un document.
- La tenue de statistiques multiples, qui vont contribuer à améliorer la politique d'achat en fonction des demandes et des prêts réellement effectués, secteur par secteur.

❖ L'un des commissaires se demande s'il sera possible d'interroger en une seule recherche plusieurs bases de données. Madame Schilt mentionne l'expérience du KVK (en Allemagne). Le logiciel BiblioMaker prévoit un métamoteur de recherche débusquant une information bibliographique dans plusieurs bases de données régionales, avec possibilité d'importer ou de recopier les informations recherchées. Mais pour les données précisant le contenu des ouvrages documentaires, il n'est pas réaliste de transférer ces éléments, car

chaque bibliothèque a sa cohérence et ses habitudes d'indexation et de classification des documents.

❖ Et l'avenir ? Si la maison BiblioMaker disparaissait ? Est-ce que tout le travail serait perdu ? - Non, répond Mme Schilt. Une fonction d'exportation, via File Maker par exemple, est possible, avec des champs bien précis permettant de rebondir aisément dans une autre base de données en lien avec un autre logiciel de bibliothèque. L'entreprise BiblioMaker paraît solide, avec de nombreuses réalisations durables en Suisse alémanique et dans le canton de Vaud, où elle a su se construire un quasi-monopole pour les bibliothèques de Gymnase.

❖ La gestion multi-sites est-elle possible avec BiblioMaker ? Non, c'est une limite technique du système. Si plusieurs bibliothèques physiquement séparées veulent partager leurs données et leur gestion, elles ne pourront pas collaborer à ce niveau-là. Mais avec un catalogue publié sur Internet (BiblioMaker ou système proche), le logiciel BiblioMaker prévoit une duplication facilitée des données, ce qui éviterait de recataloguer à Verdeaux ou à Florissant les notices traitées au Léman, par exemple.

❖ L'un des commissaires salue le mérite d'avoir retenu en dernière analyse les fournisseurs BiblioMaker et Aloès, qui sont les plus répandus dans le canton et les plus performants. Il regrette que rien n'ait été tenté du côté de KOHA, logiciel libre et capable, de son point de vue, de répondre aux besoins d'une bibliothèque, moyennant certaines adaptations spécifiques, probablement très coûteuses en temps, mais moins dépensières en financement et en achat de licences commerciales.

❖ Les commissaires approuvent le choix du fournisseur BiblioMaker plutôt qu'Aloès, à la fois pour son coût inférieur et pour une plus grande simplicité, ce qui pourra s'avérer précieux lors du recatalogage sur ordinateur avec l'aide de personnes extérieures, récemment formées et ne disposant pas forcément d'une très longue expérience de travail en bibliothèque informatisée.

❖ Concernant la saisie des données déjà existantes sur papier, la commission se demande si le temps de travail supplémentaire envisagé a été correctement évalué. Est-ce trop ? Est-ce trop peu ? Mme A. Losa répond que des tests ont été effectués et que les chiffres avancés correspondent aux résultats de ces tests. L'un des commissaires insiste sur la nécessité d'un contrôle de qualité, qui demande du temps, mais est indissociable d'une bonne cohérence des données emmagasinées. Dans le préavis No 72 de 2001, il était prévu 16 mois équivalant plein temps et maintenant on calcule sur 27 mois. Les auteurs du préavis reconnaissent que le travail était sous-évalué en 2001, qu'il reposait sur une estimation, alors que les données soumises à la commission ont été plus finement évaluées et reposent sur un échantillonnage pertinent.

❖ La discussion porte ensuite sur le niveau de qualification des forces supplémentaires prévues pour l'opération de saisie informatique du catalogue. La responsable de « Bibliogestion Sàrl » nous déconseille, selon son expérience, de recourir à des forces externes de type personnel temporaire non qualifié ou de seule formation au secrétariat. La Commune de Renens a prévu d'engager du personnel qualifié, disposant au minimum d'un CFC en information documentaire. Elle pense s'associer les services d'une personne sachant utiliser le système BiblioMaker, connaissant les exigences d'une bibliothèque scolaire, avec une supervision (relecture, formation complémentaire) effectuée par la responsable de la bibliothèque du Léman.

- ❖ Après explication, le montant de Fr. 16'100.-- (divers et imprévus, page 16 du préavis en bas de page) est jugé raisonnable par les commissaires, compte tenu des incidences matérielles du câblage, de la saisie ou de l'acquisition de petit matériel divers.
- ❖ Le montant de Fr. 4'500.-- (suivi du projet, page 16 du préavis en bas de page) est jugé élevé. Mais il s'agit de Fr. 2'000.-- d'entretien du logiciel, ainsi que de réserves pour des prestations horaires éventuelles.
- ❖ Le logiciel BiblioMaker et les données de la bibliothèque du Léman seront logés dans le serveur communal, qui abrite déjà un fichier BiblioMaker de la bibliothèque d'Écublens, et ça tourne bien.

En fin de soirée, les membres de la Commission se retrouvent entre eux, après avoir pris congé de leurs invités. Relevons que Mesdames Schilt et Losa ont exprimé leur satisfaction d'avoir pris part à une discussion qu'elles ont jugée opportune et approfondie.

Un tour de table est organisé. Indépendamment de la question du vote des commissaires, dont le résultat sera donné ultérieurement, plusieurs commissaires font part de certaines réserves, remarques ou recommandations listées ci-après. Personne n'a proposé explicitement de formuler des vœux. La commission ne soumet aucun amendement au Conseil communal.

- ✓ Il faut savoir que le logiciel BiblioMaker ne se base pas sur le format international de description bibliographique des bibliothèques d'étude MARC (MAchine Readable Catalogue).
- ✓ Nous avons pris note du fait que ce logiciel ne permet pas une gestion multi-sites d'un fichier unique de bibliothèques organisées en réseau.
- ✓ Plusieurs commissaires s'étonnent de l'absence d'une dimension importante dans un préavis impliquant une grosse opération coûteuse en main d'œuvre : la notion de management de projet, la description de la méthode prévue, ce qu'on appelle aussi le plan du projet. Ce projet devrait être au moins esquissé avec une petite planification : quand débute l'opération, quelles en seront les grandes phases et comment évaluera-t-on et en fixera-t-on la finalisation ? Nous ne sommes pas convaincus par l'argument de la Municipalité selon lequel, tant qu'un préavis n'est pas adopté, de tels éléments ne doivent pas être étudiés, ni figurer dans le préavis. La planification d'une opération de grande envergure doit se chiffrer, elle a des incidences financières et il n'est pas suffisant de donner des montants. Il faut viser à être précis dans les facteurs conditionnant le coût et la qualité d'une opération de longue durée. Un bon pilotage d'une réalisation importante garantit souvent un rapport qualité-prix avantageux pour les deniers communaux et la satisfaction des usagers.
- ✓ Plusieurs commissaires regrettent que les coûts d'exploitation, avec leurs incidences, ne soient pas explicitement définis. Certaines dépenses listées dans le préavis ne sont pas un investissement unique, mais reviennent régulièrement tant qu'un équipement fonctionne.
- ✓ Un commissaire suggère d'étudier une mesure qui permettra peut-être à la fois de gagner du temps et d'améliorer la qualité de la base de données. Le logiciel BiblioMaker est déjà utilisé par plusieurs bibliothèques similaires à celle du Léman (La

Planta, comme bibliothèque scolaire, Écublens, comme bibliothèque publique, par exemple), L'un des responsables de BiblioMaker. M. Nicolas Blanc, avec lequel le président de la commission a eu un entretien téléphonique, valide à première vue l'idée qu'on puisse importer le fichier d'autorité d'une ou deux bibliothèques sélectionnées. Les bibliothécaires n'auraient pas à saisir à chaque fois les données déjà contrôlées et pourraient les transférer directement dans la nouvelle base de données catalographique de la bibliothèque du Léman.

Après ces considérations parfois techniques, la commission a accepté le préavis N° 46 et c'est à l'unanimité que les commissaires vous recommandent de voter les conclusions.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de la commission de bien vouloir lire les conclusions municipales :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 46 de la Municipalité du 27 septembre 2004,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à informatiser la bibliothèque du Léman ;

ALLOUE à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 250'000.--.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Les frais de personnel s'élevant à Fr. 168'000.-- seront préalablement imputés dans les comptes de fonctionnement relatifs au personnel section No 155 - Bibliothèque et transférés à la clôture de l'année comptable au moyen du compte N°155.4393 - Informatisation de la bibliothèque du Léman, dans le compte d'investissement correspondant (voir ci-dessous).

Le montant de Fr. 250'000.-- figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 155 - Bibliothèque. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature No 5060 - Mobilier, machine, véhicules, constructions provisoires et informatique, plus précisément dans le compte No 155.5060.139 - Informatisation de la bibliothèque du Léman.

Cette dépense sera amortie selon la directive de la Direction des finances du 23 septembre 1998 intitulée "méthode et taux d'amortissement pour le patrimoine administratif", en 5 ans. Cette durée est inférieure à celle prévue à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes mais elle tient compte de la durée de vie effective moyenne du bien considéré.

En cas d'acceptation du préavis No 47 du 27 septembre 2004 - Legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004 - le legs d'un montant de Fr. 25'000.-- sera porté en déduction du présent préavis.

Soumises au vote de l'assemblée, les conclusions municipales sont acceptées à une large majorité des membres présents et quelques abstentions.

14. Préavis No 47 :

Legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004.

M. Jacques Depallens, président-rapporteur.

M. J. Depallens (F.r.) donne lecture du rapport de la commission d'étude :

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 47 - **Legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004** - s'est réunie le 21 octobre dernier, à la Salle de Conférence du Collège du Léman. Elle était composée de Mme et MM. R.-M. Prêtre, J. Berthoud, J.-M. Dupuis, V. Keller, Cl. Regenass, J.-M. Reymond, D. Rohrbach, P. Ruschetta et J. Depallens, président. Mme B. Joerchel Anhorn et M. O. Barraud se sont excusés et ont été remplacés pour cette soirée. M. A. Goedecke était absent.

Cette séance, couplée avec l'étude du préavis N° 46, s'est tenue, à son début, avec la participation de Mme la Syndique Anne-Marie Depoisier, de M. le Municipal Olivier Golaz, et de M. J.-D. Leyvraz, que nous remercions pour les précisions fournies.

1. Préambule

M. Marcel Vuerchoz était un partenaire apprécié de longue date de la Commune de Renens, en tant que représentant en mobilier et en matériel de bureau pour le compte de la maison Gavillet, à Lausanne. Il a souhaité faire un legs en faveur de notre commune, dans le domaine des bibliothèques. Il a précisé que le montant prévu devait être affecté à « l'acquisition de livres et de matériel destiné à une vraie bibliothèque municipale ». M. Vuerchoz désirait voir de son vivant la création d'une telle institution communale, mais peut-être avait-il pressenti que les choses n'iraient pas aussi vite que souhaité. Ses dispositions de dernière volonté datent de ... 1998, mais il avait prévu une alternative : si au moment de son décès, la Bibliothèque municipale n'était pas encore réalisée, la somme léguée serait mise à disposition de la Bibliothèque publique et scolaire du Léman.

2. Discussion

Les représentants de la Municipalité précisent le caractère légal de ce legs, attesté par un document provenant du Greffe de Paix du Cercle de Romanel, daté du 19 juillet 2004. Ils rassurent certains commissaires au sujet du bien-fondé d'utiliser cette somme pour le financement de l'informatisation de la bibliothèque du Léman.

3. Délibération

Après le départ des représentants de la Municipalité, la commission examine si la totalité de la somme doit être affectée au financement du préavis 46.

L'un des commissaires propose de consacrer Fr. 12'500.-- à l'achat de livres et Fr. 12'500.-- à l'achat de mobilier ou de matériel. On procède à un vote au sein de la commission. Une large

majorité estime que la volonté du défunt est respectée en mettant le montant de Fr. 25'000.-- à la disposition de la Bibliothèque du Léman.

Le préavis N° 47 est accepté à l'unanimité. La Commission salue la mémoire de feu M. Marcel Vuerchoz pour ce legs, qui est bienvenu.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** prie le président-rapporteur de la commission de bien vouloir lire les conclusions municipales :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 47 de la Municipalité du 27 septembre 2004,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ

le legs de M. Marcel Vuerchoz, décédé le 26 janvier 2004 ;

AUTORISE

la Municipalité à affecter la somme de Fr. 25'000.-- pour des achats de matériel d'équipement lié à l'informatisation de la bibliothèque du Léman.

Dès lors, ce montant sera porté en déduction du préavis No 46 du 27 septembre 2004 - Informatisation de la bibliothèque du Léman.

M. le Président soumet les conclusions municipales au vote; elles sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

15. Préavis No 48 :

Modernisation de l'installation de signalisation lumineuse des passages de sécurité pour piétons de la place de la Gare.

M. Jacques Studer, président-rapporteur.

M. J. Studer, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission d'étude :

La commission chargée d'étudier le préavis No 48 s'est réunie le mercredi 20 octobre dernier. Elle était composée de Mesdames Simone Szenyan-Reymond, Rose-Marie Prêtre, Florence Widmer, de Messieurs Hubert Desboeufs (en remplacement de Roland Divorne préalablement désigné), Pierre Larchevêque, Jean-Pierre Leyvraz, Gilbert Nicolas, Bernard Saugy, Christian Widmer et Jacques Studer, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Messieurs les conseillers municipaux Pascal Petter (Sécurité publique) et Jean-Jacques Ambresin (Finances) ainsi de Monsieur Bernard Uldry, Brigadier de police, spécialiste de la signalisation et de la sécurité routière dans notre

Commune. Nous tenons à remercier toutes ces personnes pour leur participation et leurs réponses aux questions posées par les commissaires.

Si on admet, comme une chose acquise, que la signalisation lumineuse des passages de sécurité pour les piétons de la place de la gare doit, et ne peut être remplacée que par une installation en tous points similaire, alors le préavis présenté par la municipalité apparaît complet et bien documenté et les commissaires peuvent être convaincus par les arguments développés et admettre l'idée du remplacement d'une signalisation devenue obsolète par une signalisation plus moderne.

En effet, les dysfonctionnements enregistrés sur l'installation existante sont fréquents et coûtent cher en frais de pièces de rechange devenues rares et de main d'œuvre, les travaux étant exécutés à satisfaction par le fournisseur de l'équipement lui-même.

Les dérangements sont principalement dus à un manque d'étanchéité des boîtiers, à la vétusté des câbles de connexion et de l'installation en général. Des règles de construction interdisent par exemple de ne changer que les boîtiers et les ampoules et de conserver les câbles électriques installés qui ne répondent plus aux nouvelles normes.

A la question de savoir pourquoi les installations de signalisation installées par les CFF ont une durée de vie bien supérieure, le spécialiste répond ne pas connaître le type de construction utilisé et ne peut donc donner d'explication.

Forts de l'a priori mentionné au début de ce rapport, des éléments du préavis et des compléments d'information qui nous ont été donnés, nous aurions pu nous en tenir là et passer au vote final.

Seulement, les commissaires sont entrés dans un autre schéma de réflexion et ont posé la question différemment : « Pour assurer la traversée de la Place de la Gare une signalisation basée sur un concept de régulation du trafic routier vieux de plus de trente ans est-elle encore valable ? »

C'est également avec cette idée que la commission s'est rendue sur place pour avoir une vision précise et pratique de la situation.

La visite suscite d'autres interrogations :

Ne pourrait-on pas imaginer, une solution qui consisterait à permettre la traversée des piétons les plus jeunes aux plus âgés tout en leur assurant une sécurité maximale. Il ne s'agit en aucun cas d'accepter une solution au détriment de la sécurité des piétons :

- En renforçant la signalisation routière fixe devant et sur les passages de sécurité.
- En prenant des mesures pour faire appliquer systématiquement la loi sur la circulation routière qui donne entière priorité au piéton traversant la chaussée sur un passage sécurisé.
- En améliorant encore l'éclairage des passages qui, soit dit en passant, nous est apparu déjà de bonne qualité.
- En créant sur le passage en face de la Gare des îlots avancés partant des trottoirs ou d'un îlot central, en lieu et place de la signalisation lumineuse.

- En introduisant une signalisation clignotante côté nord avant le tunnel du 1^{er} Août, comme c'était déjà le cas il y a quelques années, pour annoncer la traversée piétonnière, réglée elle aussi de façon clignotante.

D'autre part nous pensons :

- Que des analyses de situations comparables en tous points à la situation que nous vivons à la Place de la Gare doivent déjà exister dans d'autres villes du canton et permettre ainsi, par des exemples, de confirmer et d'expliquer certains choix. Une comparaison avec le passage pour piétons entre la gare du Métro à Ouchy et la place de la navigation sur l'avenue de Rhodanie à Lausanne serait certainement très intéressante.
- Que de vouloir synchroniser des feux de signalisation distants de 120 mètres au moyen de capteurs électroniques sophistiqués, à la durée de vie optimale dépassant à peine cinq ans, alors que des arrêts de bus et des sorties de véhicules se trouvent intercalés nous paraît compliqué.

Les commissaires, certainement échaudés par la réalisation de la signalisation routière de la Rue de Lausanne, demandent d'expliquer les incidences de la signalisation routière de la Place de la Gare dans le concept global du développement de la signalisation et du trafic à Renens.

Sur la base de toutes ces réflexions et ces interrogations encore sans réponses, c'est à l'unanimité sans opposition ni abstention que les membres de Commission vous invitent à refuser les conclusions présentées par la Municipalité.

Ce refus n'est pas motivé par la non-reconnaissance de l'obsolescence de l'installation actuelle vieille de bientôt 30 ans, sur ce point la commission est en parfait accord avec la Municipalité, mais par le manque de solutions alternatives envisagées et le manque d'explications qui auraient favorisé le choix d'une solution plutôt qu'une autre. Nous proposons à la Municipalité de ne pas abandonner l'idée de moderniser les traversées piétonnières de la Place de la Gare et de présenter dans un prochain préavis une solution tenant compte des remarques de la commission.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Si je vote non à cette modernisation des feux de la place de la Gare, ce n'est pas pour supprimer les feux du jour au lendemain et envoyer les piétons au casse-pipe. Non ! c'est pour qu'avant de relancer ces feux pour 20 ou 30 ans, on examine s'il n'y aurait pas des autres solutions qui seraient tout aussi sûres pour les piétons. Il est évident qu'entre-temps les feux devraient être maintenus.

Il y a une solution qui pourrait être aussi sûre que les feux (compte tenu du fait que ceux-ci ne sont pas forcément respectés) : c'est la solution du refuge au milieu de la chaussée ; je n'en dirais pas autant de l'autre solution qui a été suggérée, celle des trottoirs avancés.

Pour des personnes qui ont de la peine à traverser, comme les personnes âgées, le refuge permet d'avoir 2 traversées courtes au lieu d'une longue et de s'arrêter entre deux ; en plus le piéton n'a besoin de surveiller qu'un seul côté à la fois.

On m'a dit que ce n'était pas possible, que les normes demandaient des voies de 3m.50 de large au moins et qu'il n'y avait donc pas suffisamment de place pour mettre un refuge. Ces normes ont peut-être un sens pour un tronçon entier de route, mais pas pour les quelques mètres d'un passage piétons à un endroit où on veut modérer le trafic. On n'a pas besoin de largeurs pareilles alors que même les véhicules TL ne dépassent pas 2m55.

Si les voies de circulation sont un peu étroites à l'endroit du passage piétons, c'est double avantage pour la sécurité ; en effet premièrement le piéton a des traversées plus courtes et deuxièmement les véhicules ont intérêt à arriver lentement au passage pour ne pas ramasser le refuge.

Je souhaite donc que cette solution de refuge soit étudiée sérieusement et sans à priori.

M. P. Petter, conseiller municipal : La Municipalité a très bien entendu les considérations de la commission, de son président-rapporteur M. Studer que nous remercions pour la clarté de son rapport. J'entends aussi très bien les remarques de M. Leyvraz quant au refuge au milieu de la chaussée et des considérations techniques. Effectivement d'autres analyses doivent encore être faites, il manquait par exemple un comptage routier au niveau de ce tronçon de rue ; nous allons le faire, il y a donc encore quelques démarches et quelques recherches que nous allons effectuer ; pour l'heure je vous propose que la Municipalité retire simplement ce préavis et nous reviendrons avec une autre mouture prochainement.

M. J. Depallens (F.r.) : Je voulais juste poser une question à Monsieur le municipal Pascal Petter : est-ce qu'il y a dans les dispositions concernant la possibilité ou non de renoncer à des feux rouges des dispositions contraignantes concernant les mal-voyants et des personnes handicapées qui se déplacent en fauteuil roulants, c'est-à-dire quel est le type de législation qui existe concernant la traversée d'une route comme celle qui se trouve devant la Gare de Renens ? Merci de me répondre.

M. P. Petter, conseiller municipal : Il existe effectivement différentes possibilités, mais qui sont alors liées aux feux pour piétons. Vous avez des marquages au sol qui permettent justement aux mal-voyants de se diriger, il y a des feux qui émettent un « Bip » - si j'ose dire - qui permet à ces personnes de traverser en toute sécurité, ce qui fait que la suppression pure et simple de feux pour piétons ne doit vraiment s'envisager que lorsque d'autres mesures tout aussi performantes qu'un feu pour piétons soient installées. Alors, c'est trop tôt pour le dire maintenant, mais une chose est certaine, comme l'a relevé M. Leyvraz tout à l'heure, on ne va pas supprimer un feu avant de faire quoique ce soit d'autre plus sécurisant encore qu'avant, surtout en ce qui concerne le feu qui suit la sortie du Passage du 1^{er} Août après le giratoire. Il serait criminel d'enlever ce feu alors que des dizaines et des dizaines d'écoliers l'utilisent quotidiennement. Donc différentes analyses sont encore à faire, c'est donc un peu trop tôt pour préciser maintenant le détail de toutes ces mesures.

16. Propositions individuelles et divers

M. O. Barraud (soc.) : Permettez-moi tout d'abord de faire un petit cadeau au municipal du dicastère « sécurité publique » en lui offrant quelques macarons (biscuits) qui j'espère adouciront nos relations futures !

Je ne vais pas vous cacher la contrariété éprouvée consécutivement à la lecture du dernier Edito du Renens Info. Son contenu a peut-être sa place dans une discussion au café du commerce, mais certainement pas dans les colonnes du bulletin d'information de la Municipalité. En effet, le Municipal du dicastère "sécurité publique" ne s'est pas montré à la hauteur de sa fonction en tenant des propos issus d'une frustration, voire d'un complexe professionnel et non d'une réflexion politique. Sachez, Monsieur le Municipal qui si vous nourrissez le désir de convaincre la population, il vous faudra trouver des arguments plus percutants que "le monde est injuste pour les conducteurs, le pauvre automobiliste croule sous les taxes ou encore les votants sont des moutons qui acceptent n'importe quoi". De toute manière, je vous invite à respecter un peu plus les électrices et électeurs.

Cet édito a le mérite de nous révéler la faiblesse de votre vision en matière de politique de mobilité. En effet, les macarons de parcage ont leur rôle à jouer dans la mobilité urbaine. Selon les statistiques officielles, près de 1500 personnes se rendent quotidiennement en voiture à Lausanne pour y travailler. Une partie d'entre eux sont dans l'obligation de prendre leur véhicule, car ils n'ont pas la possibilité de le laisser à Renens. Des mesures doivent donc être entreprises pour régler ce problème et faciliter l'utilisation des transports publics. Les citoyennes et citoyens nous remercieront pour la diminution des nuisances sonores, l'amélioration de la qualité de l'air, l'augmentation de la sécurité et le désengorgement des routes dans notre commune.

Concernant les craintes d'un manque de places, je ne les partage pas. Je tiens à souligner que ce système aura le mérite de réduire massivement le squattage des places par les camionnettes d'entreprises dont les chauffeurs n'habitent pas la commune. Les places de parc "10h" ne seront plus un parking pour les voyageurs transitant.

De plus, il n'y a aucune obligation d'acheter ces macarons de parcage. Les personnes qui souhaitent profiter de cette possibilité le feront et les autres conserveront leurs habitudes actuelles. Les macarons de parcage ne sont pas une contrainte, mais une prestation supplémentaire à disposition des habitantes et habitants de Renens.

En outre, ce système comporte l'avantage de générer un revenu estimé modestement à 200'000.-. Je suis étonné de constater qu'un homme de droite ne soit pas sensible à cet argument. Couper des prestations n'est pas la seule possibilité pour sortir la commune d'une situation financière difficile. Il est également permis de trouver des solutions pour augmenter les revenus.

Tous ces éléments, j'aurais souhaité les exprimer après avoir examiné la réponse de la Municipalité et probablement au sein d'une commission. Malheureusement, la démarche peu courtoise de cet édito m'oblige à réagir avec véhémence. J'estime pour ma part que lorsqu'une motion est déposée par le Conseil, nous sommes en droit d'attendre une réponse, un débat d'idées ainsi que des propositions. Et ceci avant d'être attaqué publiquement dans un tout ménage. C'est avant tout une question de respect entre le pouvoir exécutif et législatif.

Pour terminer, je formule une demande à l'intention de la Municipalité. Je comprends et j'approuve personnellement la volonté de garder la liberté d'expression dans l'édito. En revanche, je vous demande que soit clairement stipulé dans le Renens Info que l'édito n'engage que son signataire. Une mention serait la bienvenue sous forme de post-scriptum.

M. J.- Leyvraz (F.r.) : Je suis également fâché de voir dans quel mépris est tenu le Conseil communal. C'est déjà nous mépriser que de ne pas avoir répondu un an après à une observation maintenue par le Conseil et appuyée par la suite par une motion. Mais pour que le mépris soit encore plus apparent, M. Petter a choisi, avec son éditorial dans « Renens Infos », de répondre à tout le monde sauf au Conseil communal.

Cela veut-il dire qu'à défaut d'avoir de l'estime pour le Conseil, il en a au moins pour la population de Renens ? Hélas non ! Dans cet éditorial, on assiste à une autre sorte de mépris des gens, celle qui consiste à leur raconter n'importe quoi.

Un exemple : les macarons présentés comme une taxe nouvelle. En réalité, personne ne sera tenu d'acheter un macaron. L'habitant qui n'en achètera pas se trouvera simplement dans la même situation qu'aujourd'hui. En revanche, la personne qui est actuellement obligée de tout faire avec sa voiture seulement parce qu'elle n'a pas d'endroit où la laisser pendant la journée pourra obtenir, en payant, un service qu'elle n'a pas maintenant : la possibilité de la laisser reposer et de se déplacer avec d'autres moyens.

M. P. Petter, conseiller municipal : Je ne veux pas être trop long, "qui répond, appond". On ne va pas faire un débat contradictoire sur cette question. Je rassure M. Leyvraz : je n'ai aucun mépris pour le Conseil communal, et je vais essayer de rassurer M. Barraud que je suis à la hauteur de ma fonction. En ce qui me concerne, il me semblait utile que le débat ait lieu. Je trouvais "marrant" pour une fois de le faire sous une forme différente. J'ai encore le droit de m'exprimer en qualité d'élus. Finalement, la Municipalité n'a pris aucune décision à ce jour en ce qui concerne les macarons, l'étude se poursuit, j'ai donc la liberté de m'exprimer et ce n'est pas vous qui musèlez un municipal sur cette question-là ! Après tout, on peut être d'accord ou pas d'accord, on peut aimer ou ne pas goûter les macarons. En ce qui me concerne, je crois qu'il était bon que je le fasse. D'ailleurs tous les témoignages de sympathie que j'ai reçus montrent ou compensent les remarques négatives qui m'ont été faites ce soir. Donc, finalement les deux plateaux de la balance sont équilibrés, en quelque sorte. Je ne me sens donc pas du tout ou frustré ou fâché; nous avons passé une bonne soirée jusqu'à présent, je ne vous en tiens donc pas rigueur !

Pour ce qui en est de la suite des opérations, il faut quand même dire que les dossiers avancent. Nous avons une motion qui est en cours et une interpellation qui vient maintenant compléter le dossier. Par contre, ce que je ne peux pas vous dire c'est si nous serons prêts la prochaine fois. A ce jour une équipe, dont une personne presque à plein temps, est sur le dossier. Nous avons divisé la commune de Renens en 10 secteurs, ces dix secteurs sont patrouillés régulièrement à raison de 8 ou 9 reprises tant de jour que de nuit pour dénombrer les résidents, les non-résidents, le nombre de places à disposition et l'utilisation de ces places. De nombreuses données sont collectées depuis maintenant plusieurs semaines. Quoi qu'il en soit, nous arrivons au bout des études des 10 secteurs et cela va nous permettre de dépouiller toutes ces données et, d'après les demandes que j'ai aussi faites à mes services, d'arriver à la fin de l'année avec des résultats qui permettront finalement d'être plus concrets

dans les réponses à apporter à vos questions et qui pourront déboucher évidemment sur le souhait de la Municipalité - même si je suis minoritaire, je suis quand même collégial et je respecte les directives de la majorité - qui déboucheront donc sur la possibilité de la délivrance de macarons dans la Ville de Renens, comme vous le souhaitez.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) : Je suis quand même sidérée, voire choquée de la réaction de M. Petter, mais aussi de la Municipalité dans son ensemble.

En effet, que M. Petter s'amuse et trouve « marrant » de dire son avis, je ne lui reproche absolument rien, mais je considère et je refuse en tant que conseillère communale qu'il utilise pour cela le bulletin d'information édité par la Municipalité de la Ville de Renens.

Pour cela, je suis moins tolérante que mon collègue Oliver Barraud ; j'estime que le bulletin, je répète - le bulletin officiel d'information édité par la Municipalité de la Ville de Renens - doit exprimer l'avis de la majorité de la Municipalité, si ce n'est pas la majorité au moins des avis différents, mais en tout cas pas des positions aussi marquées qui ne reflètent en tout cas pas la majorité de la Municipalité. C'est pour ça que j'irai même jusqu'à dire à la Municipalité qu'elle réfléchisse sur l'utilisation de son bulletin d'information et notamment de l'utilisation de l'édito.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : C'est vrai que « qui répond appond », mais l'intervention de Mme B. Joerchel Anhorn nécessite que je vous informe sur les règles qui pour la Municipalité président à l'élaboration du « Renens Info ». Vous vous souvenez qu'au tout début du « Renens Info » j'étais la seule à faire des éditos, cela a duré quelques années et ensuite on a décidé que chaque municipal à son tour - selon un tournus établi selon aucun critère finalement - chaque municipal pourrait s'exprimer dans l'éditorial.

Or, encore une fois, l'éditorial engage la responsabilité de celui qui l'écrit. Je crois qu'il faut laisser à la Municipalité, à chaque municipal, un espace pour s'exprimer, il y a une certaine liberté. D'ailleurs, dans les journaux les éditos sont souvent et presque toujours de la responsabilité de l'éditorialiste.

Ne nous demandez pas d'examiner chaque ligne, chaque édito pour savoir s'il correspond à la majorité des avis de la Municipalité, nous avons et tout le monde a besoin d'un certain espace pour s'exprimer. On assiste à des réactions telles que ce soir, je pense que M. Petter en a pris acte.

Cela va être expliqué - c'est moi qui vais faire l'édito du mois de décembre - et je vais m'appliquer à expliquer à nouveau cette manière de fonctionner.

Mme M. Romano (soc.) : Fin octobre, la presse nous informait que Kodak, tirant les conséquences du déclin de la photographie analogique, projette de cesser d'ici la fin de l'année ses activités de développement de films traditionnels. Par conséquent, 97 personnes devraient être licenciées sur le site de Renens.

En trois ans, c'est la deuxième vague de licenciements massifs. Pour rappel, 50 personnes avaient été licenciées en 2002.

M. Kipfer, Directeur général de Kodak Suisse, nous informe déjà que le reclassement des employés au sein de l'entreprise ne sera pas possible. Pourtant Eastman-Kodak, 1^{er} fabricant mondial de film photographique a bouclé le 3^{ème} trimestre de cette année sur un bénéfice de 588 millions de francs suisses.

Pour le groupe socialiste, ce constat est amer. On peut difficilement rester insensible à cela et ne pas être interpellé. A nouveau, une entreprise installée à Renens, licencie l'ensemble de son personnel. Le groupe socialiste est inquiet pour l'avenir des 97 employés concernés.

Comment se profilera leur réinsertion dans le monde professionnel ? Nous savons que ce sont les modes de production actuels qui génèrent les exclus du monde du travail, les premiers touchés étant les moins formés et les plus âgés.

Renens paie déjà un lourd tribut à cet état de fait avec un taux de chômage des plus élevés parmi les grandes communes vaudoises.

Le groupe socialiste souhaite connaître :

- comment la Municipalité va réagir face à cette situation ?
- est-elle à même de négocier quoique ce soit ou a-t-elle une marge de manœuvre restreinte, voire inexistante ?
- En 2002, déjà, des négociations ont-elles été menées afin d'éviter l'issue que nous constatons ce jour ?
- Cette entreprise, par le passé, a-t-elle bénéficié d'avantages fiscaux de la part de notre Commune ?
- Si oui, une convention a-t-elle été passée entre Kodak et la commune de Renens ? et quelle en était la teneur ?
- Cas échéant, l'entreprise a-t-elle sollicité la Municipalité dans ce sens, ces trois dernières années ?

Je remercie la Municipalité des réponses qu'elle pourra apporter.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : En préambule, dire que la Municipalité partage toutes les remarques et tous les états d'âmes qui sont dans la déclaration que vient de faire Madame la conseillère communale Myriam Romano. Simplement vous dire encore une fois que la Municipalité n'a aucun moyen d'intervenir dans une entreprise, je crois qu'il faut être simplement clair, il y a une séparation importante.

Par contre, M. Kipfer m'avait informé qu'il allait transmettre la presse juste avant de la faire – bien sûr, qu'il ne m'a pas demandé mon avis, qu'il ne m'a pas demandé si j'étais d'accord, si j'avais d'autres solutions, etc... j'ai juste un peu discuté avec lui en lui disant qu'à mon sens, on aurait pu éventuellement anticiper ces problèmes d'emploi et trouver d'autres solutions pour ces personnes. Alors bien sûr que vous imaginez la réponse que j'ai reçue !

Je crois que ce que l'on peut vraiment regretter – encore une fois lorsqu'on est nous conseil communal ou Municipalité d'une Commune qui perd des emplois de cette manière, ce que l'on peut regretter simplement c'est qu'on n'ait même plus de contact avec l'Office Régional de Placement, que cela soit devenu une entité cantonale et que l'on ait beaucoup de peine à entrer en contact avec cet office.

Alors simplement vous dire encore une fois qu'une Municipalité, un conseil communal n'a pas de moyen par rapport à ces pertes d'emplois, c'est les mêmes problèmes chez Veillon, à Sapal en ce moment et même Bobst actuellement.

Encore vous dire qu'il reste 129 emplois à Kodack actuellement, je dis bien actuellement parce qu'on n'est jamais sûr de ce qu'il va se passer, mais il en reste encore 129 !

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : Madame M. Romano a posé une question d'ordre fiscal : Kodak avait son siège à Lausanne jusqu'à il y a deux ans (je ne garantis pas au mois près, mais c'est l'ordre de grandeur) à partir duquel le Siège a été déplacé à Renens, mais nous n'avons reçu aucune demande et n'avons accordé aucune facilité de quelque nature que ce soit.

Mme C. Saugy (AeC) : La nouvelle loi vaudoise facilitant la naturalisation vient d'être acceptée par la Grand Conseil et entrera en vigueur en 2005. Elle stipule qu'il revient à la Municipalité d'accorder la bourgeoisie de la commune aux candidats à la naturalisation, mais ladite Municipalité peut aussi s'adjoindre l'aide d'une commission ad hoc. Au nom de la commission permanente de naturalisation, je demande à la Municipalité quelle décision elle a prise :

Assumera-t-elle elle même cette tâche ou une commission de naturalisation continuera-t-elle à fonctionner ? Si une commission continue à officier, quelles seront ses attributions et compétences et comment sera-t-elle constituée ?

2005 est tout proche. Merci de nous renseigner promptement sur notre sort.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Madame Saugy a raison, le temps est court pour s'organiser, mais simplement que nous n'avons pas pris de décision pour l'instant puisque nous n'avons pas encore reçu les informations de la part du Canton sur cette nouvelle loi et l'éventuel règlement d'application qui devrait l'accompagner.

Par contre, nous avons l'intention de poursuivre la procédure de la même manière que nous l'avons maintenant c'est-à-dire le petit groupe de deux conseiller(ère)s communaux avec un représentant de la Municipalité qui entend les candidats à la naturalisation et ensuite bien sûr il n'y aura plus de préavis qui viendra au Conseil communal, simplement c'est la Municipalité qui prendra la décision de donner la naturalisation/la bourgeoisie aux personnes qui le demandent.

Mais avant de prendre toutes ces décisions, nous souhaitons avoir une rencontre avec la commission, comme nous en avons eu une lorsqu'il y avait eu une autre modification. A voir avec vous si c'est possible avant Noël, voire au mois de janvier.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) dépose une motion au sujet de l'harmonisation des horaires scolaires et accueil continu des enfants :

Les écoles lausannoises mènent avec succès un projet pilote sur l'harmonisation des horaires scolaires – en particulier pour les petites classes (écoles enfantines et 1^{er} et 2^{ème} primaire) et sur l'accueil continu des enfants de 7h00 à 18h30 (APEMS : accueil pour les enfants en milieu scolaire). Un programme similaire existe à Genève depuis plusieurs années.

Je demande que la Municipalité reprenne le modèle lausannois pour l'harmonisation des horaires scolaires et se renseigne de manière approfondie sur les programmes d'accueil pour évaluer la possibilité de les introduire à Renens.

→ L'harmonisation des horaires scolaires pour les petites classes est une priorité. Depuis de nombreuses années, les parents ayant plusieurs enfants se battent avec cette aberration – que ce soit des mamans au foyer ou des parents qui travaillent, le fait de devoir tous les matins amener leurs enfants à 20 minutes d'intervalle, de devoir organiser la rentrée après l'école à des horaires différés de 15 à 20 minutes est un véritable calvaire.

Vous avez peut-être déjà croisé et vous êtes demandés ce que pouvait bien faire une maman avec un nouveau-né dans une poussette et un enfant à la main, un matin d'hiver pluvieux entre 8h10 et 8h40 à faire le pied de grue devant l'école : voilà le lot d'une mère de famille qui dépose son ou ses aînés à l'école et doit attendre presque une demi-heure sous la pluie ou dans le froid pour amener son deuxième enfant à l'école enfantine.

Les expériences de Genève ont démontré qu'il existe des solutions. Les projets de Lausanne devraient également confirmer que des solutions sont possibles sans coûts supplémentaires. Je demande donc à la Municipalité qu'elle se base sur le modèle lausannois pour introduire l'harmonisation des horaires scolaires pour les petites classes (enfantines et 1^{er} et 2^{ème} primaire).

→ En ce qui concerne l'accueil continu des élèves de 7h00 à 18h30 (APEMS), je me rends bien compte que l'infrastructures et les moyens nécessaires à la mise en place d'un tel programme sont beaucoup plus lourds : j'aimerais quand même que la Municipalité se penche sur cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite.

L'école doit s'adapter aux évolutions de notre société . Renens est une commune urbaine à forte densité de population, avec de nombreuses familles à revenu modeste où les deux parents doivent travailler pour joindre les deux bouts. Notre commune a donc une responsabilité pour permettre aux parents de travailler dans les meilleures conditions possibles. De plus, il est prouvé que les programmes d'accueil continu encouragent les femmes à travailler ou à garder leur emploi lors de l'arrivée de leur second enfant. Une telle évolution a des retombées positives et mesurables à long terme sur l'économie dans son ensemble. Plusieurs études (dont l'une de la Conférence latine des déléguées à l'égalité ; à commander auprès du Bureau cantonal de l'égalité : 021 316 61 24) ont démontré que les structures d'accueil sont rentables puisqu'un franc qui y est investi restitue jusqu'à trois francs à la collectivité. Les effets à long terme sont en effet multiples :

- plus de revenus à disposition des familles
- augmentation de la consommation
- augmentation des recettes fiscales
- diminution des réponses liées à l'assistance sociales et à l'intégration, etc...

Je demande donc à la Municipalité d'analyser le programme lausannois et de voir dans quelle mesure et à quel coût financier il serait possible de l'introduire à Renens.

M. J.-M. Dupuis (lib.) : une petite question par rapport à cette intervention, je ne vais pas la développer ni polémiquer, maintenant avec le processus Etatcom, est-ce à la Commune de décider des horaires, respectivement à la Municipalité, ou est-ce à l'Etat ?

Si c'est à la deuxième partie, soit l'Etat, je suggère de transmettre simplement cette requête à qui de droit ?

M. O. Golaz, conseiller municipal : Votre motion au sujet de l'harmonisation des horaires scolaires et accueil continu des enfants a retenu ma meilleure attention. Elle est à la fois complexe et intéressante, elle touche à la fois les directions des écoles, les doyens, les enseignants, la commission scolaire, les autorités communales et bien évidemment les autorités cantonales qui ont toutes compétences en la matière de grilles horaires.

Votre question est à quelque part un choix de société, elle nous met devant des choix importants : création d'unité d'accueil ; et tout ceci a un coût : des locaux pour recevoir les élèves, il faudra se doter de jeux, de livres le cas échéant servir des petits déjeuner ou des collations, évidemment tout ceci est réalisable.

Votre motion est intéressante, elle doit faire l'objet d'une étude regroupant tous les protagonistes cités plus haut. Cette réponse demande un temps de réflexion et ne pourra s'étudier en un mois, car il faudra apporter une réponse à la fois réaliste et fondée.

La Municipalité accepte cette motion, elle la transmet à la Direction des écoles pour étude avec préavis favorable.

M. le Président soumet **au vote** la transmission de la motion à la Municipalité. C'est à une large majorité, quelques abstentions et quelques avis contraires que la motion sera transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) souhaite poser une question concernant la vente des titres de la Compagnie Vaudoise d'Electricité :

Plusieurs articles sont parus récemment dans la presse vaudoise au sujet d'une polémique liée à la vente d'actions de l'ancienne Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) par des communes vaudoises. La Ville de Lausanne poursuit également un projet pour le rachat des titres afin de préserver le service public et d'éviter une privatisation sauvage.

J'aimerais connaître la situation de notre commune. Combien de titres de la CVE Renens détient-elle et quelle est la valeur de ces titres ? Quelle est la stratégie politique de la Municipalité sur cette question ? Soutient-elle le projet de la Ville de Lausanne ? A-t-elle l'intention de vendre ses titres ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Nous avons là un sujet qui est particulièrement sensible actuellement. Ul demande à être résolu le mieux possible, dans la mesure où c'est vrai qu'un certain nombre de communes détiennent passablement d'actions de la Société Romande

d'Énergie. Ces communes sont tentées de les vendre, parce que toutes les communes ont un certain nombre de difficultés financières. Actuellement la valeur de ces actions est relativement élevée.

Le nombre d'actions que possède Renens pourraient nous rapporter environ 4 millions actuellement.

Bien sûr que nous en avons discuté, j'ai eu des contacts avec la Ville de Lausanne, nous avons participé à un certain nombre de séances ; mais encore une fois, ce qu'il se passe dans ces séances doit rester le plus confidentiel possible par rapport à tout ce qu'il se passe tout autour.

La Municipalité de Renens n'a pas du tout l'intention de vendre ses actions – je crois que la chose est assez claire – maintenant, on a demain matin une discussion à ce propos pour suivre l'évolution de ce qui se passe dans ce groupe de travail des communes pour maintenir les compagnies d'électricité en mains publiques et non pas en mains privées.

Actuellement, il faut qu'on arrive à garder une majorité au sein de la CVE. Lorsque les choses seront claires je pourrai vous informer, mais pour l'instant il faut nous laisser travailler, une certaine confidentialité est nécessaire à propos des démarches que nous faisons.

Mais juste encore ajouter qu'une interpellation a été déposée au Grand Conseil à ce propos. Le Conseil d'Etat va certainement y répondre assez rapidement, parce qu'il intervient lui aussi pour prier les Communes de ne pas vendre leurs actions.

Mme E. Gloor (soc.) : Au nom du Comité d'organisation du repas de soutien du CRA pour l'achat d'un bus, j'ai le grand plaisir de vous annoncer que nous avons récolté la somme de Fr. 10'000.–grâce à vous les membres de la Municipalité, au personnel du dicastère Jeunesse-Culture- Sport, et particulièrement son directeur, le personnel de la salle de spectacles, aux sponsors, aux commerçants de Renens et d'ailleurs, aux conseillers communaux présents lors de cette belle soirée, aux artistes sans oublier les généreux donateurs. Merci, merci et encore merci...

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Ch. Widmer (rad.) : Il semblerait, j'utilise volontairement le conditionnel, il semblerait donc que les TL songent à créer de nouvelles zones tarifaires.

Si les utilisateurs de la ligne No 9 qui a son terminus, comme chacun le sait, à Prilly – Eglise, ne subiraient pas de hausse du prix du billet, il apparaît que les voyageurs de la ligne no 7 subiront eux, pour aller jusqu'à Renens - Croisée ou plus loin en direction du terminus du Carrefour des quatre avenues, une hausse de 40 centimes, le prix du billet passant de Fr. 2.40 à Fr. 2.80.

Alors, pour reprendre le slogan des TL, avec point d'interrogation, «est ce une idée qui fait son chemin ? ».

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, c'est par avance que je remercie la Municipalité de nous renseigner au mieux prochainement.

Ah, j'allais oublier, qu'en sera-t-il des tarifs du TSOL ? .

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Je vais donner un début d'information et plus de détails la prochaine fois. Il faut savoir que pour mettre en place la communauté tarifaire qui entre en vigueur le 12 décembre prochain, il a fallu revoir les zones de transport : on paie selon le nombre de zones que l'on parcourt, c'est évident. Il a fallu aussi couper en deux la zone qui était le centre et qui était celle que nous connaissons jusqu'à Pully, jusqu'à Renens, etc... on a donc coupé en deux, le centre de Lausanne représente une plus petite zone. Ça c'est pour que l'on puisse avoir des tarifs qui soient cohérents avec les CFF, les autocars, avec le LEB etc...

Pour la prochaine fois, j'aurai la carte avec les nouvelles zones et les nouveaux tarifs. C'est vrai que les tarifs TL vont augmenter, nous en avons largement parlé récemment et c'est vrai que le tarif du billet va augmenter ; mais pour les habitants de Renens et de Prilly, le traitement est le même, parce que la zone fait que Prilly est aussi en dehors du centre de Lausanne.

Mme M. Romano (soc.) : Pour ajouter quelques détails à ce qui vient d'être dit, Renens va être en zone « 2 » d'après ce que j'ai compris, par contre la ligne du 7, qui part de Renens et qui va jusqu'à Pully La Rosiaz, et bien les fortunés qui habitent Pully La Rosiez payeront moins cher leur billet de bus que les renanais !

Mme N. Haas Torriani (F.r.) : J'aimerais rappeler qu'il y a quelques mois, Elena Torriani avait fait une intervention déjà dans ce sens-là. Elle avait signalé qu'il y avait eu plus de 5'000 signatures en trois jours faites par les usagers, qui avaient été déposées aux TL et aux municipaux et visiblement, ils n'ont absolument pas tenu compte de cette révolte des usagers.

Je suis un peu surprise et je pense qu'à l'heure actuelle qu'il y a eu une augmentation de salaire de plus de 10 % ces derniers temps, je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup et les TL augmentent de plus de 10 %, si ce n'est pas le 20 % !

M. J. Depallens (F.r.) : Je voulais remercier M. Christoph Blocher qui nous a répondu en date du 28 septembre 2004 au Conseil communal – cela a été rapidement dit au point 3 de l'ordre du jour et je ne voulais pas en faire un point d'intervention lié au point des communications de la présidence, mais rappeler un certain nombre de choses, des considérations personnelles très brèves.

Au moment où nous étions en train de discuter du bien-fondé, de la légitimité des mesures, du caractère humanitaires, une famille était arrêtée à l'aéroport d'Istanbul, démembrée par les autorités policières et avec séquestrations du père pendant 48 heures, qui a été délesté du petit pécule que la Suisse avait donné pour son aide au retour. Je n'avais pas entendu qu'il y avait de plainte du point de vue fédéral de dire que cet argent lui avait été remis pour une autre destination que d'être simplement confisqué à son arrivée à Istanbul.

Je voulais simplement dire qu'il y a des aspects qui sont ressortis de la lettre de M. Blocher, nous n'allons pas lui répondre, nous le remercions d'avoir précisé les priorités qui lui apparaissent dans la politique d'asile. J'aimerais revenir sur deux points très brefs : pour M. Blocher, ce sont d'abord des difficultés matérielles et financières qui freinent les personnes qui sont obligées de retourner chez elles, alors que de nombreux cas ont attesté d'autres réalités qui ne sont pas uniquement financières et matérielles, beaucoup de pays sont encore dans une situation de guerre civile, beaucoup de pays comme on l'avait fait ressortir dans la résolution n'ont pas entamé un processus de réconciliation avec des personnes qui ont quitté ces pays pour des raisons de guerres civiles et je crois que dans la lettre de M. Blocher, on sous-estime ces problèmes-là qui ne sont pas simplement des histoires d'argent et de devises fortes et de devises faibles.

En ce qui concerne le retour au pays d'origine, là aussi on peut se poser des questions, puisque récemment un albanais a été renvoyé à Belgrade et on sait très bien que son accueil n'est pas très chaleureux et patriote au moment où il retourne dans une capitale qui a été en guerre civile pendant une dizaine d'années au Kosovo.

J'aimerais juste terminer sur une considération sur l'état de droit, qui est très cher à certaines personnes, je prends les zones bosniaques, dans la région de Sébréniska, un accord en 1995 international de l'ONU, la Suisse fait partie de l'ONU maintenant, reconnaissait aux réfugiés le droit de retourner chez eux. Or, M. Blocher et sa politique d'asile fait rentrer des gens ailleurs que dans leurs régions d'origine, en estimant que ces magnifiques accords de droit n'ont pas à être respectés puisqu'on ne renvoie pas les gens chez eux, mais on les renvoie dans d'autres zones puisqu'ils ne peuvent pas retourner chez eux, car ce sont des zones militaires occupées.

Je termine sur le sérieux du travail que nous mettons en doute dans certains cas ; j'ai le cas d'un élève qui habite au chemin de Corjon qui a été renvoyé parce qu'il a été confondu avec un homonyme - donc le sérieux n'a pas été très sérieux - qui avait le même nom et le même prénom que lui. C'était un homme financièrement indépendant, il est sorti le meilleur carreleur de Suisse romande et c'est une personne qui est une perle dans son métier et qui était totalement indépendant financièrement. La question est révisée maintenant, suite au fait qu'on a pu produire qu'il y avait un malentendu sur son origine.

Quant au sérieux, je fais aussi part des réserves d'Amnesty International, on parle beaucoup d'Amnesty International sur Cuba, sur la Chine, sur l'Algérie, sur la Turquie, Amnesty a trouvé assez consternant la manière de procéder des commissions juridiques de l'Office des Réfugiés et elle a émis sur un certain nombre de points des énormes réserves, comme elle le fait à Cuba, en Chine, en Algérie, en disant qu'elle ne comprenait pas le manque de fondement et de possibilités de recours minimales qui étaient refusées aux requérants d'asile déboutés. Je ne vais pas faire l'histoire des 523, mais il y a énormément de cas, c'est pour cela que l'humanitaire auquel tout le Conseil communal avait été sensible de la droite à la gauche : M. Divorne voulait remettre les compteurs à zéro, M. Widmer a insisté sur la politique dure vis-à-vis des familles, nous aussi nous sommes sensibles, je crois que l'humanitaire est à l'ordre du jour aujourd'hui quand on voit le peu de sérieux et le manque de respect de l'état de droit concernant des questions aussi sérieuses, comme le droit d'asile et les situations qui ont été évoquées tout à l'heure.

Mme Clerc Ulloa (F.r.) : Brièvement sur le même courrier de M. Blocher, je voulais juste redire ce qu'il s'est passé depuis le mois d'août, la situation des gens n'a absolument pas changé, ils sont toujours dans la même situation. Par contre, il y a beaucoup de choses qui se sont passées par rapport aux mobilisations, il y a eu la mobilisations des associations de défense des migrants, celle du Grand Conseil par le biais de la résolution de M. Martin, celle de la population par des manifestations et une pétition de près de 15'000 signatures, celles des conseillers nationaux et celles des communes, parmi lesquelles la nôtre, et M. Blocher se borne à estimer que les décisions de l'ODR constituent l'un des fondements de la politique d'asile de notre pays et bien moi je pense que cela mérite une réflexion collective sur les fondements de notre démocratie.

M. Ch. Widmer (rad.) : Juste pour revenir à ce que disait notre collègue Jacques Depallens, c'est juste que j'ai parlé de la dureté des mesures vis-à-vis des familles, je précise en désapprouvant bien sûr.

Lors de l'étude du préavis No 48, une jeune commissaire, peut-être parce qu'il n'y a encore pas si longtemps, elle passait au quotidien par l'un ou l'autre de ces deux passages, a proposé, pour faciliter le cheminement des jeunes élèves, éventuellement aussi à d'autres endroits, la mise en place de PEDIBUS... pas de bus TL, mais bien de PEDIBUS.

Merci donc à Monsieur le Municipal Pascal PETER de compléter ses points de réflexion au sujet du préavis retiré avec ces fameux PEDIBUS. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

M. le Président remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée ; il rappelle que la **prochaine séance du Conseil communal sera agendée soit au jeudi 2 décembre 2004, à 19h00, soit le jeudi 9 décembre 2004, à 19h00, le Bureau du Conseil communal se déterminera sur la date lors de sa séance de préparation de l'ordre du jour.**

La séance est levée à 22h55

Le Président :

La Secrétaire :

J.-F. Clément

R. Joliat